

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ARTISAN EN AVANT LES ARTISANS

1. DEFINITIONS

1.1. Définitions générales utilisées dans le cadre des présentes conditions générales

Au titre des présentes Conditions Générales de Service, tous les termes suivants, comportant une majuscule, ont la signification ci-dessous indiquée et s'entendent tant au singulier qu'au pluriel :

- **Abonnement :** Désigne un service proposé par l'Editeur pour bénéficier de Fonctionnalités plus étendues sur le Site ;
- **Artisan :** Désigne un Utilisateur professionnel, artisan ou créateur de France, utilisant le Site afin de promouvoir son commerce ;
- **Compte :** Système d'accès exigeant un identifiant et un mot de passe personnel permettant à l'Utilisateur d'accéder à son Compte Artisan ;
- **Compte Artisan :** Désigne un Compte en ligne sur le Site, détenu par un Artisan ;
- **CGS :** Désigne les Conditions Générales de Service Artisan du Site ;
- **CGU :** Désigne les Conditions Générales d'Utilisation du Site ;
- **Donnée(s) à caractère Personnel :** Désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- **Editeur** Désigne l'éditeur du Site, à savoir Madame Florence GIL ;
- **EN AVANT LES ARTISANS** Désigne le Site ;
- **Fiche :** Désigne une publication sur le Site, par laquelle l'Editeur présente un Artisan ;
- **Fonctionnalité :** Chaque élément implémenté, accessible et utilisable au sein des différents Services ;
- **Jour(s) :** Désigne un jour calendaire en France ;

- **Moyens d'Accès :** Méthodes et/ou fonction par lesquelles les Utilisateurs peuvent accéder à un ou plusieurs Services afin de les utiliser pour leurs propres besoins ;
- **Opérateur :** Société qui opère différents réseaux de télécommunications électroniques nécessaires à l'accès et à l'utilisation des Services ;
- **Partie(s) :** Personne qui a signé et a adhéré aux CGS et aux principes et aux obligations qu'elles contiennent ;
- **Services :** Ensemble des prestations mises à disposition de l'Utilisateur par le Site et accessibles via les Moyens d'Accès ;
- **Site :** Le Site internet permettant aux Utilisateurs d'avoir accès aux Services à savoir : <http://eala.fr/>
- **Tiers :** Désigne des personnes physiques ou morales autre qu'un Utilisateur, ou un Artisan ;
- **Utilisateur :** Désigne toute personne physique ou morale accédant au Site.

1.2. Principes d'interprétation

Les titres des Articles et paragraphes sont utilisés uniquement à titre indicatif et n'affecteront en aucun cas l'interprétation des présentes Conditions Générales.

A moins que le contexte ne l'exige autrement, les références aux Articles et aux Annexes s'entendent des Articles et des Annexes des présentes Conditions Générales.

Les mots « y compris », « en ce compris » et « notamment » doivent s'interpréter comme faisant référence à des exemples uniquement et ne pourront limiter la généralité des mots les précédents.

2. OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

EN AVANT LES ARTISANS est une plateforme de référencement numérique d'Artisans et de créateurs de France. L'objectif est de permettre aux Utilisateurs de prendre directement contact avec des Artisans qui sont préalablement référencés sur le Site.

Le Site est un annuaire numérique référençant des Artisans et des créateurs sur le territoire français.

Dans ce cadre, l'Editeur crée une Fiche personnelle pour chaque Artisan.

Le Site permet aussi de promouvoir l'artisanat et le savoir-faire français en mettant en relation des Artisans et des Utilisateurs par l'intermédiaire d'Abonnement pour les Artisans.

Le Site, ainsi que l'Editeur n'agit qu'en tant qu'intermédiaire entre un Artisan et un Utilisateur et ne participe en aucun cas à la relation contractuelle d'achat et de vente entre lesdites parties.

Les Services accessibles via le Site sont décrits à l'ARTICLE 6 des CGU du Site.

Le Site EN AVANT LES ARTISANS est disponible en langue française.

A cet égard, les présentes Conditions Générales de Service ont vocation à s'appliquer exclusivement pour l'Artisan disposant d'un Compte.

Ces CGS Artisans ont notamment pour objet de rappeler aux Artisans leurs obligations ainsi que les frais inhérents à l'utilisation des Services destinés à ces derniers.

3. ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les CGS Artisan sont acceptées par tout Artisan créant un Compte et cette acceptation est matérialisée par une signature manuscrite des présentes.

Ainsi, l'Artisan déclare avoir pris connaissance des CGU du Site et notamment des conditions de création d'un Compte Artisan.

L'Artisan déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Service (CGS) ainsi que des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Site.

L'Artisan qui accepte les CGS Artisan accepte également :

- les CGU du Site ;
- les Services, leur fourniture et leur exécution ;
- les Prix ;
- la politique de protection des données de l'Editeur ;
- toutes les modalités de paiement proposés par l'Editeur ;
- tous les éléments relatifs aux Services proposés et exclusivement décrits sur le Site ;
- tout document informatif et/ou complémentaire quant au Site EN AVANT LES ARTISANS, aux Services et à leurs utilisations fourni par l'Editeur.

Toute contestation sur l'un quelconque de ces points s'effectue dans le cadre du dernier article des présentes CGS.

Conformément à l'article 1119 alinéa 1^{er} du Code civil, dès lors qu'un utilisateur a pris connaissance des Conditions Générales de Service et des Conditions Générales d'Utilisation et les a acceptées, chacune des clauses lui sont opposables et peuvent être invoquées contre lui.

Concernant les personnes physiques, le Site et les Services s'adressent uniquement aux personnes majeures et ayant la capacité juridique. Toute utilisation par une personne non majeure est strictement interdit(e), sauf accord préalable et exprès de ses représentants légaux.

4. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes CGS peuvent être modifiées à tout moment par l'Editeur, de manière unilatérale et sans préavis.

Les CGS applicables aux Artisans sont celles en vigueur sur le Site au jour de la commande d'un Service par l'Artisan puis à chaque modification, ou au jour de la visite du Site par l'Utilisateur.

Toute modification des CGS fait l'objet d'une information à destination de l'Artisan depuis le Site directement.

5. DESCRIPTION DES SERVICES

5.1. Fonctionnalités accessibles aux Artisans bénéficiant d'une Fiche et d'un Abonnement

Les Services accessibles aux Artisans bénéficiant d'une Fiche et d'un Abonnement sont les suivants :

- Accéder au Site ;
- Entrer en contact avec l'Editeur afin de s'inscrire pour d'être référencé sur le Site, par le biais d'une Fiche personnelle et d'un Abonnement ;
- Entrer en contact avec l'Editeur afin de modifier toutes informations erronées et/ou désuètes ;
- Entrer en contact avec l'Editeur afin de référencer dans une ou des catégories supplémentaires, elles sont au nombre de huit (8) : maison, mode, zéro déchet, animaux, enfant, gastronomie, papeterie, loisirs ;
- Entrer en contact avec l'Editeur afin de modifier toutes informations erronées et/ou désuètes ;
- Recommander le Site pour parrainer de futurs Artisans ;
- Entrer en contact avec l'Editeur pour tout autre motif.

L'Artisan bénéficiant d'un Abonnement peut avoir accès à l'ensemble des Fonctionnalités du Site comme tout Utilisateur.

Tout Abonnement d'un Artisan sera soumise à l'acceptation des Conditions Générales de Service Artisan, et soumise à un agrément préalable de l'Editeur qui créera les catégories supplémentaires souhaitées par l'Artisan

Pour rappel, la création d'une Fiche et la souscription à un Abonnement ne peuvent pas être dissociées. Il n'est pas possible de bénéficier uniquement des services relatifs à la création d'une Fiche, et inversement pour l'Abonnement.

6. CREATION D'UN COMPTE ARTISAN

Les informations relatives à la création d'un Compte Artisan sur le Site sont reprises à l'article 7 des CGU du Site .

Lesdites CGU sont disponibles à l'adresse suivante : [lien](#)

7. CONDITIONS POUR ÊTRE RÉFÉRENCER SUR LE SITE

7.1. Prérequis liés au référencement

Chaque pré-inscription d'un Artisan devra être validée par l'Editeur, afin de bénéficier d'un référencement sur le Site. Pour être référencé, l'Artisan doit :

- Être un artisan ou un créateur de France ;
- Employer au maximum 10 salariés ;
- Être inscrit à la chambre des métiers et posséder ainsi un numéro de SIREN ;
- Pouvoir livrer ses produits dans toute la France.

7.2. Éléments à fournir

Pour pouvoir être référencer sur le Site, l'Artisan s'engage à fournir les éléments suivants à l'Editeur :

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois de la structure de l'Artisan ;
- La pièce d'identité du représentant légal de la structure de l'Artisan.

Dans ce cadre, l'Editeur peut être amené à demander des éléments complémentaires à l'Utilisateur, afin de valider sa demande de référencement sur le Site.

7.3. Validation de la demande de référencement

Toute demande de référencement doit faire l'objet d'une acceptation expresse par l'Editeur.

Une fois la demande de référencement validée par l'Editeur, ce dernier crée pour l'Artisan sa Fiche personnelle contenant :

- Une ou des photos de l'activité de l'Artisan ainsi que des produits créés ;
- Description détaillée de l'activité de l'Artisan ;
- Adresse du lieu d'exercice de l'activité de l'Artisan ;
- Coordonnées de l'Artisan ;
- Lien vers son site et/ou ses réseaux sociaux.

Une fois la Fiche créée, l'Artisan peut bénéficier des Fonctionnalités du Site comme les autres Utilisateurs. Dans l'hypothèse où l'Artisan a souscrit un Abonnement auprès de l'Editeur, l'Artisan bénéficie de Fonctionnalités plus étendues sur le Site.

8. MODALITES DE REFERENCEMENT

Le Référencement d'un Artisan se traduit par la création d'une Fiche personnelle.

8.1. Prix du référencement

Pour être référencé, l'Editeur doit créer une Fiche personnelle pour l'Artisan.

La création d'une Fiche est payante. Le montant de la Fiche est de quinze (15) euros TTC.

8.2. Paiement du référencement

Le prix de la Fiche doit être payé au comptant, par chèque de banque.

L'Editeur ne crée la Fiche qu'à partir du jour où l'Artisan s'est acquitté du montant de la Fiche.

Le montant de la Fiche est à payer une seule fois par l'Artisan.

En cas de non-paiement ou de paiement refusé (chèque sans provision), la Fiche ne sera tout simplement pas créée par l'Editeur.

8.3. Durée du référencement

Le référencement et donc corrélativement la Fiche sont créés pour une durée indéterminée.

La Fiche est supprimée au jour de la fermeture de l'entité de l'Artisan. Ainsi, l'Artisan s'engage à informer l'Editeur, dans les meilleurs délais, en cas de fermeture.

La Fiche peut être supprimée sur demande expresse de l'Artisan, selon les modalités suivantes :

- Par email à l'adresse : contact@eala.fr ;
- Par courrier à l'adresse : 1046 chemin de Taillefer 82100 CASTELSARRASIN.

9. SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

En plus de la création de la Fiche, l'Artisan souscrit un Abonnement mensuel.

L'Abonnement permet à un Artisan de bénéficier d'une page personnelle plus élaborée avec des catégories distinctes selon les types de produits vendus et selon le savoir-faire de l'Artisan.

9.1. Prix de l'Abonnement

Le montant de l'Abonnement est de cent vingt euros (120) euros TTC par an pour les Artisans pour une catégorie. L'ajout d'une catégorie supplémentaire est facturé vingt (20) euros TTC, en plus de l'Abonnement annuel.

A cet Abonnement annuel s'ajoute donc la somme de quinze (15) euros TTC, pour la création par l'Editeur de la Fiche personnelle.

9.2. Paiement de l'Abonnement

Dans l'hypothèse où la souscription à l'Abonnement est corrélative à la demande de référencement, le paiement de l'Abonnement se fait à la création de la Fiche personnelle de l'Artisan.

Le prix est payable au comptant, par chèque de banque.

Par les présentes, l'Artisan accepte que la facture lui soit transmise par voie électronique

L'Artisan recevra la facture avant le paiement ainsi qu'une confirmation de paiement par email.

En cas de non paiement de l'Abonnement ou de paiement refusé (chèque sans provision), la Fiche et l'Abonnement ne seront tout simplement pas créés.

Dans l'hypothèse où la Fiche a déjà été payée, en cas de non paiement de l'Abonnement, l'Editeur ne peut pas supprimer la Fiche existante. Cependant, l'Abonnement ne sera tout simplement pas créé.

Lors du paiement de l'Abonnement, l'Editeur attribue un code Artisan unique pour chaque Artisan. Le code Artisan permet aux Artisans de réaliser des opérations de parrainage.

9.3. Durée de l'Abonnement

La durée d'un abonnement est d'une année civile complète (12 mois).

Avant la fin de cet engagement initial, l'Editeur s'engage à prendre contact avec l'Artisan afin de déterminer s'il souhaite reconduire son Abonnement. Aucune reconduction tacite ne sera mise en place.

Dans l'hypothèse où l'Artisan souhaite reconduire son Abonnement, l'Editeur s'engage à le reconduire dès la réception du paiement du prix.

Cependant, dans l'hypothèse où l'Artisan ne souhaite pas reconduire son Abonnement, la Fiche personnelle de l'Artisan ainsi que toutes ses Fonctionnalités seront supprimées automatiquement.

9.4. Fin de l'Abonnement

A la fin de son engagement initial, l'Abonnement et la Fiche de l'Artisan sont supprimés s'il ne souhaite pas renouveler son Abonnement.

L'Artisan a la possibilité de mettre un terme à son Abonnement avec son échéance. Il doit en faire la demande expresse à l'Editeur, selon les modalités suivantes :

- Par email à l'adresse : contact@eala.fr ;
- Par courrier à l'adresse : 1046 chemin de Taillefer 82100 CASTELSARRASIN.

Dans l'hypothèse où la structure de l'Artisan viendrait à fermer, ce dernier s'engage à avertir l'Editeur, selon les modalités précitées, afin que l'Editeur puisse supprimer son Abonnement ainsi que sa Fiche.

L'Artisan a la possibilité de mettre un terme à son Abonnement dans un délai de deux (2) mois avant la date anniversaire de son contrat avec l'Editeur ou à tout moment après l'achèvement de son engagement initial de douze (12) mois.

9.5. Résiliation de l'Abonnement

En cas de manquement par l'Artisan à l'une quelconque de ses obligations, l'Editeur se réserve le droit de résilier son Abonnement sans préavis ni droit au remboursement.

L'Editeur se réserve le droit, de suspendre ou de résilier l'Abonnement souscrit par un Artisan en cas d'atteinte par l'Artisan d'un nombre de signalement égal à 10, par des Utilisateurs différents.

10. OBLIGATIONS RELATIVES AU REFERENCEMENT

10.1. Produit pouvant faire l'objet d'un référencement

Seuls les produits et activités correspondant aux catégories prédéfinies par l'Editeur peuvent faire l'objet d'un référencement, par le biais d'une Fiche et de catégories supplémentaires.

De plus, l'Editeur est libre de modifier librement et à tout moment la liste des produits et activités pouvant faire l'objet d'un référencement sur son Site.

10.2. Dispositions spécifiques à certains référencements

Le Site est conforme à la législation française, et en aucun cas, l'Editeur ne donne la garantie de conformité à la législation locale qui serait applicable, dès lors que l'Utilisateur ou l'Artisan accède au Site à partir d'un autre pays que la France.

10.2.1. Référencement des Artisans producteurs de boissons alcoolisées

La vente de boissons alcoolisées est interdite aux mineurs. Par conséquent, lors d'un référencement d'un Artisan producteur de boissons alcoolisées sur le Site, l'Artisan reste responsable de la vérification de ses clients qui achètent et consomment leurs produits.

La vente de boissons alcoolisées à emporter est très encadrée par la législation française. Par conséquent, chaque Artisan demandant un référencement de la production de boissons alcoolisées à emporter reconnaît disposer de toutes les autorisations légales nécessaires pour exercer une telle activité.

A cet égard, l'Editeur se réserve le droit de demander à chaque Artisan de lui fournir un justificatif des autorisations légales nécessaires pour vendre et produire des boissons alcoolisées à emporter.

Dans l'hypothèse où l'Artisan refuserait ou ne disposerait pas de ces justificatifs, l'Editeur se réserve le droit de résilier automatiquement l'Abonnement dudit Artisan.

10.2.2. Référencement de denrées alimentaires

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. Plus d'informations sur www.mangerbouger.fr

10.2.3. Référencement de pétards et de feux d'artifices

La réglementation en vigueur en matière de pétards et de feux d'artifice distingue quatre catégories d'articles, selon leur niveau de dangerosité et de nuisance sonore (F1, F2, F3 et F4).

A cet égard, seule la catégorie F1 peut être vendue à des mineurs de plus de 12 ans. Les catégories F1, F2 et F3 peuvent être vendues à des consommateurs de plus de 18 ans. La catégorie F4 est réservée aux professionnels ayant des connaissances particulières en matière de pyrotechnie.

L'Artisan reste responsable de la vérification de ses clients qui achètent et consomment leurs Produits

10.3. Référencement de produits et de prestations de services conformes

L'Artisan s'engage à ne pas présenter, par le biais de sa Fiche, des articles contrefaits ou non conformes aux lois applicables. A défaut, l'Artisan verra sa responsabilité engagée.

L'Artisan s'interdit de proposer de référencer sur le Site sans que cette liste soit limitative : des produits à caractère pornographique et plus généralement portant atteinte aux bonnes mœurs ; les biens incitant à la haine raciale ou objets de discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle, l'âge, des médicaments, de la drogue, des armes, des munitions ou encore des animaux vivants.

10.4. Correspondance des photographies

Dans le cadre des photographies mises en ligne par le biais du référencement, l'Artisan s'engage, le cas échéant, à ne joindre que des photos de l'activité visée par la Fiche.

L'Artisan certifie que les photographies reflètent la réalité quant à l'activité exercée.

Dans l'hypothèse où l'Artisan ne possède pas de photographies dont il a la pleine propriété, l'Editeur l'autorise à utiliser des photographies issues de banques d'images, de photographies de publicité ou encore de photographies avec un copyright, à la condition que ces photographies soient libres de tout droit et que l'Artisan mentionne le crédit photo et la source de la photographie. En cas de non respect de ses conditions, l'Artisan engage sa responsabilité.

En cas de falsification des photographies présentes dans une Fiche ou une catégorie supplémentaire, pouvant mener à une méprise de la part des Utilisateurs, l'Artisan ayant déposé ladite Fiche verra sa responsabilité engagée.

L'ajout de photographies d'enfants mineurs sur une Fiche est très encadrée. A cet égard, seules les photographies représentant des enfants de dos, autrement dit non identifiables, et portant une tenue décente sont autorisées sur le Site. En cas de non respect de cette obligation, l'Artisan engage sa responsabilité. De plus, l'Editeur se réserve le droit de supprimer sa Fiche sans préavis.

A cet égard, l'Artisan peut utiliser des photographies représentant des adultes et à la condition d'avoir leur consentement. En cas de non respect de ses obligations, l'Artisan engage sa responsabilité.

L'Artisan est tenu pour responsable en cas d'utilisation de photographies ne respectant pas l'ordre public et les bonnes mœurs.

Tout Utilisateur, et à tout moment, peut signaler à l'Editeur une ou des photographies jugées immorales, falsifiées ou non conformes présentées sur une Fiche. Dans cette hypothèse, l'Editeur se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement la Fiche et l'Abonnement de l'Artisan, sans préavis.

10.5. Référencement de l'Annonce

Le référencement se fait par catégorie en fonction du savoir-faire des Artisans sur le Site.

En revanche, l'Editeur rappelle que l'ordre des Artisans est déterminé de manière aléatoire en fonction des critères de recherche de l'Utilisateur.

A cet égard, l'Editeur ne peut garantir l'ordre des Artisans dans les résultats de recherche sur le Site.

10.6. Suppression de l'Annonce par l'Editeur

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004, dite “LCEN” (Loi pour la Confiance en l’Economie Numérique) l’Editeur peut supprimer toute information mise en ligne sur le Site par un Artisan en cas de notification d’un Tiers faisant état du caractère illicite de cette information ou d’une violation de droit.

L’Editeur se réserve le droit de supprimer toute information ou tout contenu manifestement illicite mentionné sur le Site.

11. PARRAINAGE

Lors du paiement de leur Abonnement, chaque Artisan reçoit un « code artisan ». Ce code leur permet de réaliser des opérations de parrainage.

Ainsi, un Artisan référencé sur le Site, le parrain, peut en parrainer un autre qui ne se trouve pas encore référencé sur le Site, le filleul.

A cet égard, l’Artisan, parrain, doit lui fournir le code obtenu lors du paiement de son Abonnement.

Par la suite, l’Artisan, filleul, doit renseigner le code fourni, lors de sa souscription à l’Abonnement.

Le parrainage permet ainsi à l’Artisan, parrain, et à l’Artisan, filleul, d’obtenir un mois de parution supplémentaire chacun sur le Site. Par conséquent, l’Abonnement étant de douze (12) mois, avec un parrainage effectif, les Artisans bénéficient de treize (13) mois de parution sur le Site.

Cette offre de parrainage n’est possible qu’à condition que l’Artisan, filleul, souscrive au minimum à un Abonnement annuel de cent vingt (120) euros ainsi qu’à la Fiche personnelle de quinze (15) euros. Ainsi, le parrainage n’est pas réalisable lors des offres promotionnelles potentiellement mises en place par l’Editeur.

Le parrainage réalisé par l’Artisan, parrain, est effectif uniquement lorsque l’Artisan, filleul, a procédé au paiement intégral de l’Abonnement et de la Fiche personnelle.

Chaque Artisan peut cumuler autant d’opérations de parrainage qu’il désire.

Tous les Artisans peuvent bénéficier de ce système de parrainage.

12. DELAI DE REFLEXION

Les parties n’entendant pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion, le présent contrat prend effet le jour de l’acceptation des présentes par les parties, à savoir lors de la création d’un Compte.

13. ENGAGEMENTS DES PARTIES

13.1. Engagements généraux des Artisans

Tout Artisan doit respecter :

- les présentes CGS ;
- les CGU du Site ;
- le cas-échéant, les conditions particulières dérogatoires qui pourraient être négociées entre la plateforme et l’Artisan ;

De plus, chaque Artisan peut sur sa page de présentation mettre des liens vers :

- Réseaux sociaux

- Son site internet
- Une page d'information

13.2. Sincérité des informations transmises

L'Artisan affirme que les informations qu'il transmet à l'Editeur sont sincères. Toute inexactitude dans les déclarations de l'Artisan est susceptible d'engager sa responsabilité et/ou de ne pas permettre la réalisation des Services sous la seule responsabilité de l'Artisan.

En cas de changement d'une des informations sur sa fiche personnelle, l'Artisan doit informer l'Editeur dans les meilleurs délais. Afin que les modifications soient bien prises en compte lors de la création de la fiche par l'Editeur. En cas de signalement d'une modification par l'Artisan, après la création de la fiche personnelle, l'Editeur s'engage à opérer la modification dans les meilleurs délais.

L'Editeur n'est pas responsable en cas de manquement et ne s'oblige à aucun contrôle que ce soit.

En revanche, elle prendra des mesures si elle s'en aperçoit, même après création ou si un Utilisateur le faisait remarquer par une réclamation.

13.3. Force majeure

L'Artisan ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et des dispositions particulières de l'Article 27 des présentes.

14. ENGAGEMENTS DE L'EDITEUR

14.1. Exécution des Services

L'Editeur s'engage à réaliser les Services au profit des Artisans, au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des dispositions des présentes Conditions Générales de Service Artisan.

14.2. Force majeure

L'Editeur ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil et des dispositions particulières de l'Article 27 des présentes.

Par ailleurs, à compter de l'exécution, l'Artisan ne pourra se prévaloir, à l'encontre de l'Editeur, de la force majeure ou du cas fortuit, l'Editeur étant considéré comme ayant parfaitement exécuté ses obligations contractuelles.

15. OBLIGATIONS DE L'EDITEUR

L'Editeur s'engage auprès des Artisans à fournir ses Services, sauf conditions exceptionnelles telles que la force majeure.

Par ailleurs, l'Editeur s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels appropriés de manière à assurer la continuité d'accès aux Services.

16. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé par un Artisan.

17. RESOLUTION

17.1. Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après la réception d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

17.2. Résolution pour inexécution d'une obligation suffisamment grave

La Partie victime de la défaillance pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, en cas d'inexécution suffisamment grave de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Partie Défaillante, la résolution fautive des présentes, 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

17.3. Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, avoir lieu que 30 jours après la réception d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

17.4. Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées à l'article ENGAGEMENTS DES PARTIES des présentes, celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit 30 jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

18. DISPOSITIONS COMMUNES AUX CAS DE RESOLUTION

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

Par ailleurs, les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat et jusqu'à sa résolution ayant trouvé leur utilité au fur et à mesure de l'exécution réciproque de celui-ci, elles ne

donneront pas lieu à restitution pour la période antérieure à la dernière prestation n'ayant pas reçu sa contrepartie.

En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

19. EXCEPTION D'INEXECUTION

Il est rappelé qu'en application de l'article 1219 du Code civil, chaque Partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre Partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire, susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique.

La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie défaillante de la notification de manquement qui lui aura été adressée à cet effet par la Partie victime de la défaillance indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la Partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cette exception d'inexécution pourra également être utilisée à titre préventif, conformément aux dispositions de l'article 1220 du Code civil, s'il est manifeste que l'une des Parties n'exécutera pas à l'échéance les obligations qui lui incombent et que les conséquences de cette inexécution sont suffisamment graves pour la Partie victime de la défaillance.

Cette faculté est utilisée aux risques et périls de la Partie qui en prend l'initiative. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la Partie présumée défaillante de la notification de l'intention de faire application de l'exception d'inexécution préventive jusqu'à ce que la Partie présumée défaillante exécute l'obligation pour laquelle un manquement à venir est manifeste, signifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou sur tout autre support durable écrit permettant de ménager une preuve de l'envoi.

Cependant, si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de 30 jours à compter de la constatation de l'empêchement par lettre recommandée avec accusé de réception, les présentes seraient purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations.

20. ILLUSTRATION SUR LE SITE

Le contenu du Site est la propriété exclusive de l'Editeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, l'Editeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études etc, réalisés (même à la demande de l'Artisan en vue de la fourniture des Services au Artisan.

L'Artisan s'interdit donc toute reproduction ou exploitation sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'Editeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

De plus, les photographies et graphismes présentés n'ont pas de valeur contractuelle et ne sauraient engager la responsabilité de l'Editeur.

21. PROPRIETE INTELLECTUELLE DE L'EDITEUR

L'Editeur est et demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux Services délivrés, le présent contrat n'opérant aucun transfert de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'Artisan.

Par le contrat de location, l'Artisan dispose d'un droit d'utilisation du Site et des Services de l'Editeur, personnel, non exclusif, non cessible et limité à la durée du contrat.

22. INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNÉES NOMINATIVES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement général de la Protection des données (RGPD) entrée en application le 25 mai 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Artisan sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de l'Editeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

L'Artisan dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités suivantes : l'Artisan dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition sur les données nominatives auprès de l'Editeur qu'il peut exercer en s'adressant à : concta@eala.fr

23. INFORMATION – RECLAMATION

Pour toute information, réclamation ou question relatives au présent Contrat et son Site ainsi qu'aux Services eux-mêmes, l'Artisan devra s'adresser à l'Editeur :

- Par message à l'adresse : contact@eala.fr

Les réclamations reçues seront traitées dans les meilleurs délais, et au plus dans un délais de 7 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation.

24. INFORMATION PRECONTRACTUELLE & ACCEPTATION

Par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Service, l'Artisan reconnaît que l'ensemble des informations visées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation lui ont été communiquées de manière lisible et compréhensible, à savoir :

- les informations relatives à l'identité de l'Editeur et à ses coordonnées ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- la date ou le délai auquel l'Editeur s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives au droit de rétractation ;

- les moyens de paiement acceptés.

25. NULLITE PARTIELLE – INDEPENDANCE DES CLAUSES

L'annulation éventuelle d'une ou plusieurs clauses du présent contrat par une décision de justice ou encore d'un commun accord entre les Parties ne saurait porter atteinte à ses autres stipulations qui continueront de produire leur plein et entier effet pour autant que l'économie générale du contrat puisse être sauvegardée.

26. INTUITU PERSONAE

Le présent contrat étant conclu « *intuitu personae* » les parties s'interdisent, d'une part de transférer, pour quelque cause et sous quelque forme que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, le contrat ou l'un quelconque de leurs droits et obligations à un tiers et, d'autre part de confier à un Tiers, l'exécution de tout ou partie de leurs obligations contractuelles.

Cependant, ces interdictions ne pourront pas être opposées aux obligations légales d'ordre public ni à l'autorisation écrite et préalable des parties.

27. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

28. IMPREVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

29. PREUVE

Du commun accord des parties, les enregistrements informatisés conservés par l'Editeur font foi des transmissions et traitements effectués.

Il appartient à l'Editeur de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des Données.

30. EXCLUSION DE RESPONSABILITE

L'Artisan est seul responsable de toutes ses communications et interactions avec d'autres Utilisateurs du Site ou des Services et avec les autres personnes avec lesquelles il communique ou est en contact lorsqu'il utilise le Site, ou les Services.

L'Artisan comprend que l'Editeur ne vérifie pas les déclarations des Utilisateurs sur le Site ou les Services. L'Editeur ne fait aucune déclaration ou garantie concernant le comportement des Utilisateurs du Site ou des Services ou concernant leur compatibilité avec des Utilisateurs actuels ou futurs du Site ou des Services.

L'Utilisateur accepte de prendre des précautions raisonnables lorsqu'il communique ou lorsqu'il a des contacts avec d'autres Utilisateurs du Site ou des Services et avec toute personne avec qui il communique ou à des contacts dans le cadre de l'Utilisation du Site ou des Services, plus spécifiquement dans l'éventualité où les Utilisateurs décideraient de se rencontrer hors ligne ou en personne, que cette rencontre soit ou non organisée par l'Editeur.

L'Editeur exclut expressément toute responsabilité de sa part pour tout(e) acte ou omission de la part de tout Utilisateur du Site et des Services ou autres Tiers.

L'Artisan garantit et indemnisera à première demande l'Editeur contre tout dommage subi par l'Editeur et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de l'Editeur à raison de la violation par l'Artisan d'un droit quelconque d'un Tiers ou d'un Utilisateur, que ce dommage résulte de la vente d'un produit, de l'utilisation faite par l'Artisan du Site ou de tout autre fait qui lui serait imputable.

L'Editeur étant seulement un intermédiaire entre l'Artisan et l'Utilisateur, l'Artisan exonère l'Editeur de toute responsabilité qui pourrait survenir dans l'exécution de la vente, notamment en ce qui concerne la conformité des produits, la conformité de l'offre de vente, la conformité du service après-vente, la titularité des droits de propriété intellectuelle et industrielles relatifs aux produits.

Ainsi toute réclamation relative à l'Artisan et/ou aux produits et services de l'Artisan qui sera portée à la connaissance de l'Editeur sera transmise à l'Artisan concerné, qui en assumera l'entière et seule responsabilité.

La responsabilité de l'Editeur et/ou de l'Artisan ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de leurs obligations seraient imputables : soit à une mauvaise utilisation de l'annuaire numérique par l'Utilisateur ou par une faute de ce dernier, soit à un fait imprévisible et insurmontable d'un Tiers.

31. ANTI-CORRUPTION

Les parties interdiront les pratiques suivantes à tout moment et sous quelque forme que ce soit, à l'égard d'un agent public au niveau international, national ou local, d'un parti politique, d'un dirigeant de parti ou d'un candidat à des fonctions politiques et d'un directeur, d'un agent ou d'un employé d'une Partie, indépendamment du fait que ces pratiques soient adoptées directement ou indirectement, y compris par l'entremise de Tiers :

- La corruption (le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'autoriser ou d'acceptation tout avantage pécuniaire indu ou tout autre avantage indu, de la part de ou pour l'une des personnes susmentionnées ou pour un Tiers dans le but d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu) ;
- Le trafic d'influence (le fait d'offrir ou de solliciter un avantage indu afin d'exercer une influence inappropriée, réelle ou supposée, en vue d'obtenir auprès d'un agent public ou privé un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne) ;
- Le fait de blanchir le produit des pratiques de corruption consistant à dissimuler ou déguiser l'origine, la source, le lieu, la disposition, le pouverment ou la propriété illicite de biens, en sachant que ces biens sont le produit d'activités criminelles.

32. LISTE ANTI-DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Lorsque le traitement de la commande implique la collecte de vos données téléphoniques, vous pouvez inscrire gratuitement, conformément aux articles L.223-1 et R.223-1 du Code de la consommation, votre numéro de téléphone sur le site « <http://www.bloctel.gouv.fr/> » sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dénommée « Bloctel ».

Cette inscription vous permet de ne pas être sollicité par téléphone au sujet d'une offre commerciale.

Il est rappelé que cette opposition n'est notamment pas applicable en cas de relations contractuelles préexistantes entre le professionnel et le consommateur, sauf refus exprès du consommateur d'être contacté par téléphone et aux consommateurs ayant demandé à être rappelés.

33. LANGUE

De convention expresse entre les Parties, les présentes CGS sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

34. DROIT APPLICABLE

Les présentes CGS sont régies par le droit français.

35. LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE

Concernant les Clients Consommateurs, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

En application des articles L.211-3 et L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible :

Les frais de médiation seront refacturés par l'Editeur à l'Artisan.

Par ailleurs, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre afin de résoudre leurs différends à l'amiable, préalablement à toute procédure judiciaire.

Concernant les Clients Professionnels, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de commerce compétent dans les conditions de droit commun.

36. CONTACT

Pour toute demande d'informations ou tout contact, l'Artisan peut contacter l'Editeur aux adresses suivantes :

- Par message à l'adresse : contact@eala.fr ;
- Par courrier à l'adresse : 1046 chemin de taillefer 82100 CASTELSARRASIN.